



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations non contributives

Question écrite n° 90663

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation inexplicable d'une habitante de sa circonscription. Cette personne, en retraite depuis le 1er juillet, touche par mois : 432 euros de pension et 112 euros de pension de réversion de son mari. Cela lui fait 544 euros pour vivre chaque mois, soit bien en deçà du seuil de pauvreté et de l'allocation solidarité pour les personnes âgées, communément appelé minimum vieillesse. Le montant de l'ASPA est de 708 euros mensuels, ce qui est déjà bien insuffisant pour permettre de vivre dignement. Il souhaite savoir pourquoi cette personne, comme beaucoup d'autres, ne bénéficie pas du minimum vieillesse et est obligée de vivre avec des revenus inférieurs au minimum.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90663

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11110

Question retirée le : 10 mai 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)